

# Formation continue informatique

## Adobe Photoshop

### Préambule

Ce cours vous permettra de prendre connaissance des fonctionnalités de base du logiciel.

### Contenu

#### Les principes de l'image numérique

Caractéristiques d'une image bitmap

Le codage des couleurs

Formats de fichiers

#### L'interface Photoshop

Prise en main des interfaces du logiciel :

l'organiseur

la retouche rapide

la retouche standard

l'outil de création

Utilisation des palettes

#### L'organiseur

Importation à partir de scanner, de téléphone portable, d'un lecteur de carte, de dossiers, de CD/DVD

Gestion des piles

Gestion des modes d'affichage

Création et gestion du catalogue

Les outils de recherche

#### Gestion des calques

Comprendre et gérer les calques (standards, vectoriels, fusion, etc...)

Création de masques

#### Les outils de dessin

Prendre en main les outils crayon, pinceau, aérographe, etc...

# Formation continue informatique

## La retouche photographique

Utilisation des outils de flou et de netteté

Utilisation des filtres propres à la retouche

Gestion des niveaux, de la saturation et des couleurs

## Gestion du texte

Compréhension des outils typographiques

Utilisation des textes curvilignes

Techniques de détourage      Utilisation de la baguette magique et des outils en relation avec la détection des contours et le détourage graphique pour l'impression

Réalisation d'interface d'écran

Réalisation d'un packaging

Les effets et filtres      Application des filtres et effets au contenu d'un calque

## Durée

8 ½ journées

## Titre obtenu

Une attestation vous sera remise en fin de formation

## Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Bellevue ou de TechnoPôle, à Sierre.

## Bulletin d'inscription

Nom du cours : Adobe - Photoshop

Prix en vigueur du cours : CHF 1'200.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

NPA et domicile : .....

Date de naissance : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

**Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)**

Adresse / Entreprise : .....

NPA et ville : .....

.....

Date : .....

Signature : .....

*Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales*

**A remplir et envoyer à l'adresse suivante :**

HES-SO Valais Téléphone : 058 606 90 43

Formation continue informatique E-mail : [info@formationcontinue.ch](mailto:info@formationcontinue.ch)

Techno-Pôle 3 Internet : [www.formationcontinue.ch](http://www.formationcontinue.ch)

3960 Sierre

### OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- Nouvelliste
- Site Hevs
- Autre site internet, lequel ? : .....
- Connaissances, amis

### NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

#### 1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

#### 2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

#### 3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

##### 3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

##### 3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

#### 4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.

Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.